Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de La Poterie-Cap d'Antifer

Bilan de la concertation

Le Conseil Municipal de La Poterie-Cap d'Antifer a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 25 novembre 2014. La délibération précise les modalités de concertation à organiser dans le cadre de cette procédure :

- ✓ Affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires ;
- ✓ Exposition publique ;
- ✓ Distribution de prospectus ;
- ✓ Mise à disposition du dossier en mairie ;
- ✓ Mise à disposition d'un registre en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- ✓ Des permanences tenues en mairie ;
- ✓ Des réunions publiques.

Deux réunions publiques ont été organisées par la commune de La Poterie-Cap d'Antifer et ont donné lieu chacune à une **exposition** (6 panneaux d'exposition au format A2 affichés devant la salle polyvalente). Ces panneaux étaient également téléchargeables sur le site internet de la commune, dans la page réservée au Plan Local d'Urbanisme. Un exemple de panneau est présenté ci-dessous.

Une **première réunion publique** a été organisée le samedi 05 décembre 2015 à 9h30 à la salle polyvalente pour la présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les moyens de communication déployés ont été les suivants :

- ✓ Affichage sur le panneau d'informations communales et sur le site internet communal (ci-contre) ;
- ✓ Publication dans la presse locale ;
- ✓ Boitage auprès de chaque foyer potillais.

La Poterie , 14 novembre 2015.

Par la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2014, la commune de La Poterie-Cap d'Antifer s'est engagée dans une procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
Dans ce cadre, une réunion publique de présentation des premiers éléments de travail, le diagnostic territorial et les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, est organisée.
Afin que chacun puisse prendre connaissance de ces nouvelles orientations pour l'aménagement futur de la commune, conformément aux textes législatifs en vigueur :

Venez-vous informer et vous exprimer lors de cette première réunion publique fixée :
le samedi 05 décembre 2015 à 9h30
à la salle polyvalente

A l'occasion de chaque réunion publique, une exposition composée de posters synthétiques et explicatifs sera ouverte au public dans les locaux de la mairie.

Environ 60 personnes ont répondu à l'invitation de la mairie pour cette réunion publique.

Un article a été publié dans la presse locale suite à cette réunion publique. Le support de présentation de cette réunion publique étaient ensuite téléchargeables sur le site internet de la commune.

La Poterie , 4 janvier 2016 .

Voici le **compte-rendu** de la réunion publique du samedi 05 décembre 2015 accompagné du document de présentation du PADD. NB : Il s'agit d'un document de travail, susceptible d'évoluer dans les prochains mois en fonction de l'avancement de réflexion.

2015-12-05- CR réunion publique diag PAD
Document Adobe Acrobat 513.9 KB
Télécharger

Merci à Bernadette Vast pour ces quelques photos.

Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

2015-12-05- Réunion Diag-PADD publique -
Document Adobe Acrobat 11.2 MB
Télécharger

Une **seconde réunion publique** a été organisée le samedi 11 juin 2016 à 9h30 à la salle polyvalente afin de présenter la traduction réglementaire des orientations du projet communal (50 participants). **Les modalités d'information du public étaient identiques à la première réunion publique.**

Réunion publique N°2 du 11 juin 2016.

remarque préliminaire : les documents téléchargeables ci-dessous sont des "documents de travail ", appelés à évoluer , voire à être sensiblement modifiés.

11 juin 2016

Réunion publique de présentation des pièces réglementaires.

2016-06-11- Réunion publique zonage régl
Document Adobe Acrobat 17.7 MB
Télécharger

2016-06- Zonage-PCA.pdf
Document Adobe Acrobat 2.2 MB
Télécharger

LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER

Réunion publique PLU

Dans le cadre de la révision de son POS en plan local d'urbanisme (PLU), la commune organise une seconde réunion publique **samedi 11 juin** à 9 h 30 à la salle polyvalente. Il s'agira de présenter la traduction réglementaire du projet de PLU pour les dix prochaines années : orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et plan de zonage.

Le support de présentation de cette seconde réunion publique était également téléchargeable sur le site internet de la commune ainsi que certains documents de travail (zonage, règlement).

Suite à cette réunion, un article est paru dans la Presse Havraise le 14 juin 2016.

Le Plan d'urbanisme se dessine

La Poterie-Cap-d'Antifer. Les orientations d'aménagement dans le cadre de l'élaboration du PLU ont été présentées lors d'une réunion.

Samedi matin, dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, une deuxième réunion publique a été organisée par la municipalité.

Au cours de cette réunion à laquelle une cinquantaine de personnes ont participé, Antoine Lenormand du bureau d'études GeoDev, chef de projet, et Alban Bourcier, en charge de l'animation de la réunion, ont présenté la traduction réglementaire du projet du PLU qui va concerner les dix prochaines années, la synthèse des orientations, le règlement écrit, le plan de zonage, les éléments de superposition.

La commune étant soumise à l'application de la loi Littoral, l'évolution urbaine est particulièrement encadrée. La structuration du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) est axée sur cinq thématiques : habitat, fonctionnement urbain, transports et déplacements, activités économiques, patrimoine et paysages, environnement. Préserver les rejets pluviaux dans le milieu, éviter la pollution, préserver les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité, inciter l'utilisation des énergies renouvelables... sont inscrits au chapitre de l'environnement.

Le PLU devrait être applicable au début de l'année 2017

À l'issue de cette réunion qui a suscité des questions, le conseil municipal prendra une délibération pour valider le projet (fin septembre). Ensuite interviendra l'enquête publique. Le PLU devrait être applicable au début de l'année 2017.

En parallèle de la révision du document d'urbanisme, une autre réunion publique a été organisée le 23 septembre 2016 dans le cadre du Recensement des Indices de Cavités Souterraines et à ciel ouvert, réalisée par le bureau d'études Explor-e.

En amont de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), une enquête auprès de la population a été organisée entre le 1er mai 2015 et le 15 juin 2015. Ainsi, les habitants ont été invités à s'exprimer sur leurs souhaits et leurs attentes en ce qui concerne l'avenir de la commune pour les 10 prochaines années. Le questionnaire, distribué dans les boites postales des Potillais, était structuré en 6 thématiques :

- ✓ Perception de la Poterie-Cap d'Antifer ;
- ✓ Priorités pour les prochaines années ;
- ✓ Le logement ;
- ✓ Les déplacements ;
- ✓ L'environnement ;
- ✓ Le cadre de vie.

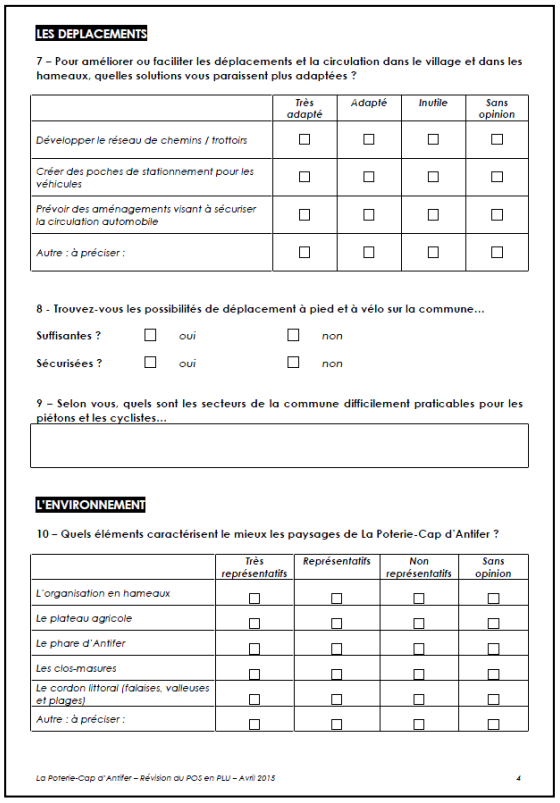

LES DEPLACEMENTS

7 – Pour améliorer ou faciliter les déplacements et la circulation dans le village et dans les hameaux, quelles solutions vous paraissent plus adaptées ?

	Très adapté	Adapté	Inutile	Sans opinion
Développer le réseau de chemins / trottoirs	☐	☐	☐	☐
Créer des poches de stationnement pour les véhicules	☐	☐	☐	☐
Prévoir des aménagements visant à sécuriser la circulation automobile	☐	☐	☐	☐
Autre : à préciser :	☐	☐	☐	☐

8 - Trouvez-vous les possibilités de déplacement à pied et à vélo sur la commune…

Suffisantes ? ☐ oui ☐ non

Sécurisées ? ☐ oui ☐ non

9 – Selon vous, quels sont les secteurs de la commune difficilement praticables pour les piétons et les cyclistes…

L'ENVIRONNEMENT

10 – Quels éléments caractérisent le mieux les paysages de La Poterie-Cap d'Antifer ?

	Très représentatifs	Représentatifs	Non représentatifs	Sans opinion
L'organisation en hameaux	☐	☐	☐	☐
Le plateau agricole	☐	☐	☐	☐
Le phare d'Antifer	☐	☐	☐	☐
Les clos-masures	☐	☐	☐	☐
Le cordon littoral (falaises, valleuses et plages)	☐	☐	☐	☐
Autre : à préciser :	☐	☐	☐	☐

La Poterie-Cap d'Antifer – Révision du POS en PLU – Avril 2015 4

70 questionnaires ont été recueillis à la mairie, soit un taux de participation de 34%, ce qui témoigne de l'intérêt des Potillais pour leur commune. Les résultats de cette enquête, qui ont été publiés sur le site internet de la commune, ont contribué à la formalisation du projet communal.

Par ailleurs, des points d'avancement de la révision du POS en PLU ont été présentés sur le **site internet de la commune** (www.lapoteriecapdantifer.fr/plan-local-d-urbanisme) dans la page dédiée au Plan Local d'Urbanisme ainsi que dans le **bulletin communal annuel**.

Aussi, plusieurs **remarques et observations du grand public** ont été transmises à l'équipe municipale, soit dans le cadre des permanences des élus en mairie, soit par courrier ou encore par courriel.
Les courriers et courriels suivants ont été adressés en mairie :

- ✓ Courrier du 28 septembre 2015 de Mme Françoise Barret ;
- ✓ Courriel du 18 novembre 2015 de M. Cyrille Herdenberger ;
- ✓ Courrier du 13 janvier 2016 de Mme et M. Eric Hanin ;
- ✓ Courrier du 14 janvier 2016 de M. Jean Bosc ;
- ✓ Courrier du 19 janvier 2016 de Mme Marie-Noëlle Duval – Frébourg ;
- ✓ Courrier du 22 janvier 2016 de Mme et M. Jean-Pierre Frébourg ;
- ✓ Courrier du 22 janvier 2016 de M. Nicolas Frébourg ;
- ✓ Courrier du 11 mars 2016 de M. Jean-Pierre Frébourg ;
- ✓ Courrier de mars 2016 de Mme et M. Fernand Poret ;
- ✓ Courriel d'août 2016 de Mme Nicole Lecointre ;
- ✓ Courrier du 13 octobre 2016 de M. Jean Bosc ;

Ces éléments ont été étudiés lors des différentes réunions de travail de la Commission Urbanisme. Ils portaient notamment sur :

- ✓ Des demandes d'ouverture à l'urbanisation dans les différents secteurs de la commune (village, hameaux urbains, secteurs d'habitat diffus, clos-masures,…) ;
- ✓ Des informations en lien avec le Recensement des Indices de Cavités Souterraines et les risques naturels ;
- ✓ Une demande relative aux zones d'évolution des exploitations agricoles aux abords des secteurs soumis aux dispositions de Loi Littoral.

Les demandes qui portaient sur l'intégration en zone « constructible » de terrains situés au Nord-Est du hameau de l'Eglise n'ont pas été retenues, compte-tenu notamment des enjeux agricoles prégnants dans ce secteur et des problématiques d'accès sur la RD.111.
Il a été de même pour la demande qui portait sur l'intégration en zone « constructible » d'un terrain à la périphérie immédiate du hameau de Jumel, la Loi Littoral interdisant strictement l'extension urbaine des hameaux.
Les informations relatives aux risques naturels ont été exploitées dans le cadre du Recensement des Indices de Cavités Souterraines, réalisé par le bureau d'études Explor-e et validé en 2016, et étudiées avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants Pointe de Caux Etretat.

Enfin, la demande relative à la suppression de la zone d'évolution d'une exploitation agricole n'a pas été retenue. En effet, l'équipe municipale souhaite soutenir le maintien et le développement des exploitations agricoles potillaises. Les zones d'évolution des exploitations agricoles situées au contact des secteurs soumis aux dispositions de la Loi Littoral, discutées avec la Chambre d'Agriculture et les Personnes Publiques Associées, ont été identifiées pour toutes les exploitations agricoles concernées. Ces zones d'évolution n'imposent pas le développement des exploitations agricoles mais elles constituent des potentiels stratégiques qui pourraient être mobilisés en cas de besoin, sans aucune obligation supplémentaire pour les propriétaires.

Les **Personnes Publiques Associées** ont été consultées tout au long de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme. En plus des différents échanges de courriers et de documents, 3 réunions d'association ont été organisées en mairie pendant la phase d'études :

- ✓ Présentation du diagnostic le 02 juin 2015 ;
- ✓ Présentation du PADD le 12 novembre 2015 ;
- ✓ Présentation des pièces réglementaires le 02 juin 2016.

Aussi, une **réunion technique « Loi littoral et enjeux agricoles »** réunissant le représentant du bureau d'études GeoDev, les membres du conseil municipal et des Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Conservatoire du Littoral, Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime) a eu lieu le 08 juillet 2015.

Cette réunion a permis de décliner les prescriptions de la Loi Littoral et d'identifier les besoins des exploitations agricoles qui pourraient être concernées par certaines dispositions (coupures d'urbanisation, espaces remarquables du littoral, espaces proches du rivage,…). Un article était également paru dans la presse locale le 24 juillet 2015 suite à cette réunion.
Une note technique sur l'application de la Loi Littoral dans le PLU de La Poterie-Cap d'Antifer a été diffusée aux différents participants à la suite de cette session de travail.